



En suivant les préconisations salutaires du rapport Peyron le gouvernement assurera l'avenir de la PMI

(Communiqué du 14 juin 2019)

www.assureravenirpmi.org

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" accueille très favorablement le rapport présenté le 14 juin 2019 par Madame Michèle Peyron, députée, sur l'évolution de la politique de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI-PF). Madame Peyron y pose un constat lucide sur l'état actuel de péril du dispositif de PMI-PF et trace des perspectives ambitieuses mais indispensables pour y remédier.

Le constat posé par le rapport est sans appel : le pays désinvestit la PMI, à rebours des priorités affichées en faveur de la prévention précoce. Le dispositif de PMI est "sorti des radars" avec la décentralisation, il souffre de l'absence de "tête de réseau" pour l'impulser et le réguler, les normes réglementaires ne sont pas respectées, il n'y a pas d'espace de dialogue structuré concernant la PMI entre l'Etat, les départements et l'assurance maladie et pas de financements fléchés pour garantir l'effectivité de ses missions. Les conséquences délétères sont pointées par le rapport, parmi lesquelles : les dépenses de PMI représentent seulement 1% de celles consacrées à l'action sociale par les départements (baisse de 100 millions € en 10 ans, forte hétérogénéité entre les départements), le nombre de médecins de PMI connaît une chute rapide depuis 2010, les consultations sont saturées entraînant un ciblage sur les 0-2 ans, les visites à domicile diminuent auprès des femmes enceintes et s'effondrent auprès des bébés...

Il s'agit donc bien, comme s'intitule le rapport, **d'agir maintenant pour sauver la PMI et la planification familiale**, dont sont reconnues tout au long de ses pages la pertinence et l'efficacité des missions de prévention et de promotion de la santé.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" appelle désormais le gouvernement à traduire au plus tôt dans les faits les préconisations du rapport Peyron, notamment :

- Instituer un dialogue au minimum annuel entre le ministre de la santé, le président de l'ADF et le directeur de la CNAM pour impulser conjointement la politique de PMI. Constituer un pendant local avec des comités départementaux de suivi associant ARS, services de PMI et CPAM.
- Reconstituer l'animation de la politique publique de PMI par une tête de réseau national consolidant la dynamique créée par le CANA-PMI. Créer une animation interdépartementale des PMI par les ARS.
- Créer un fonds national de financement PMI (en sortant les dépenses de PMI de la règle du 1,2%), délégué aux ARS et alimentant des contrats territoriaux de santé mère-enfant entre les ARS, les départements et les CPAM, pour flécher les moyens permettant aux services de PMI d'atteindre des taux de couverture fixés contractuellement, par exemple : au moins 20% des examens obligatoires des 0-6ans, des entretiens prénatals précoces et des VAD auprès d'au moins 20% des femmes enceintes, des VAD auprès d'au moins 20% des 0-3ans, 100% des enfants de 3-4 ans bénéficiant d'un bilan de santé en maternelle.
- Coter tous les actes préventifs des puéricultrices à la nomenclature des actes de la sécurité sociale et mettre en place des forfaits prévention notamment pour les actions collectives en PMI.
- Généraliser les bilans de santé à 3-4 ans à l'école maternelle et intensifier les visites à domicile en pré et post-natal.
- Renforcer l'attractivité des métiers de la PMI, notamment pour remédier à la pénurie des médecins, et sécuriser la situation des conseillères conjugales en créant un cadre d'emploi.
- Renforcer les centres de planification familiale (CPEF) et les transformer en centres de santé sexuelle.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" souhaite approfondir par la discussion avec le gouvernement les enjeux liés à la préservation de l'expertise des services de PMI pour l'agrément et le suivi des modes d'accueil, au service de leur qualité promue par tous les acteurs. Ceci alors que le rapport propose d'expérimenter, selon des modalités et des degrés pouvant varier entre les départements, des transferts de missions aux CAF sans transfert d'effectifs.

Plus généralement, **la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" sera attentive**, dans la mise en œuvre par le gouvernement des suites du rapport Peyron, **au maintien d'une approche d'universalisme proportionné**, sous-tendue par la lettre de mission du premier ministre à Madame Peyron et qui a assuré la pertinence de l'action de la PMI au long de son histoire.

Nous attendons également que le gouvernement engage toutes mesures de pilotage et de régulation du dispositif en lien avec les départements pour assurer l'égalité d'accès à la PMI-planification familiale à tous-tes et sur tout le territoire **et qu'il dégage les moyens financiers nécessaires à la revitalisation de son action.**

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" demande à être associée étroitement, parmi l'ensemble des acteurs concernés, **à l'élaboration par les pouvoirs publics des dispositions nécessaires à la mise en œuvre des préconisations du rapport Peyron**, notamment celles relevant de mesures législatives et réglementaires.